

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE
représentée par son président, Monsieur Christian PALIERNE
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 775 691 645 00052**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 1 226 842 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 501 433 €, le solde restant s'élève à 725 409 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **76 982 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **180 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

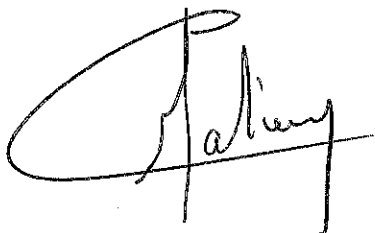
Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **1 406 842 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

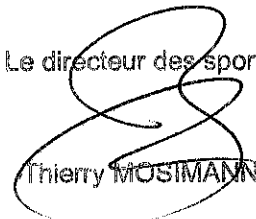
Fait à Paris le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



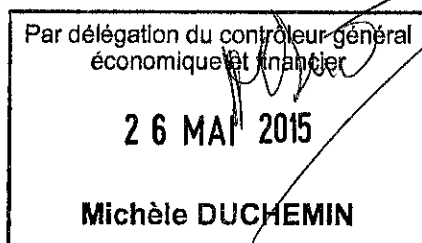
LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL



2101 279944

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Échec	Chèque	Échec	Chèque	Échec	Chèque	Échec	Chèque	Échec	Chèque
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	182241	190939	194000	202000	200000	202000	202000	202000	202000	205000
Nombre de licences										
Nombre de licences de DTAP	0	0	10000	6000	7000	10000	7000	10000	10000	10000
Nombre de licences de DTAP	192241	190939	194000	202000	200000	202000	202000	202000	202000	215000
Nombre et taux de licences étrangères	38223 (15,98%)	39567 (15,98%)	39000 (17,01%)	34980 (17,3%)	37000 (18,32%)	37000 (18,32%)	37000 (18,32%)	37000 (18,32%)	38000 (19,02%)	38000 (19,02%)
Nombre et taux de licences en ZUS	30765 (15,62%)	29707 (15,62%)	30000 (15,48%)	32500 (16,25%)	33000 (16,50%)	33000 (16,50%)	33000 (16,50%)	33000 (16,50%)	33000 (16,50%)	33000 (16,50%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	125	100	130	110	120	120	120	120	120	120
Proportion de la signature française et l'efficacité des sélections sportives										
Sauvete Francaise	16,34	0	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Confiance et rang de la France parmi les grandes nations sportives										
Rang sportif de la France	10	11	10	9	8	8	8	8	8	8
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs										
Taux de suivi médical complet - SHAN	72,83%	81,52%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	55,56%	61,59%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir										
Nombre d'emplois d'avenir	20	60	80	80	80	80	80	80	80	80
Autres de missions signées dans CTS-Vol										
Nombre et taux de lettres de missions signées	26 (66,67%)	37 (75%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Objectifs partagés	2013		2014		2015		2016		2017	
	Échec	Chèque	Échec	Chèque	Échec	Chèque	Échec	Chèque	Échec	Chèque
Développer la pratique sportive au service de la santé des populations, dans une dimension préventive ou dans une dimension plus thérapeutique	5	10	10	20	40	60				
Développer l'accès à la pratique sportive pour des publics vulnérables (handicapés, personnes âgées, personnes à faible revenu, personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, personnes en situation de vulnérabilité)	0	30	30	40	50	75				
Développer la pratique sportive en milieu scolaire (y compris scolaires, programmes d'EPS, etc.)	5	117	100	130	140	150				
Accompagner les ligues pour développer le tennis de table										
Organiser des compétitions internationales structurées au niveau continental au minimum										
Développer les relations sportives avec les fédérations européennes, les nations étrangères et renforcer le rayonnement du tennis de table français	1	10	10	11	12	13				
Développer les meilleurs talents français	1	3	4	3	3	3				
Soutenir les sportifs identifiés dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive (4 plans d'action : Collectif, Individuel, Prévention, Post-concours)	3000	3650	3500	3500	3500	3500				
Assurer l'insertion professionnelle des SHN	7	7	7	8	8	9				
Sensibiliser les sportifs à l'éthique sportive (lutte contre les discriminations, les incivilités, la prévention contre le dopage, la protection des mineurs...)	8	16	15	25	30	40				
Développer l'emploi sportif	0	3	3	3	3	3				
Développer la formation (initiale et continue, fédérale et professionnelle) des cadres techniques, des arbitres et des dirigeants	12	28	30	50	70	90				
Développer la formation (initiale et continue, fédérale et professionnelle) des cadres techniques, des arbitres et des dirigeants	800	1141	900	1000	1050	1200				
Développer l'insertion de la formation, l'accessibilité et la diffusion des compétitions (modernisation des modalités pédagogiques via une plateforme FOAD) ainsi que l'analyse de l'ouverture et de l'ouverture des métiers	3	4	4	5	5	6				
Assurer l'efficacité des outils réglementaires, la prévention contre le dopage et la protection des mineurs	63	69	100	100	100	100				

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Demandé	Accordé	Engag. fédéral
	Budget				
Développer la pratique sportive au service de la santé des populations, dans une dimension préventive ou dans une dimension plus thérapeutique					
Action 3	45 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	45 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
Assurer l'ensemble des salins réglementaires, la prévention contre le dopage et la protection des mineurs	45 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
Action 3	130 000 €	75 000 €	64 860 €	64 860 €	65 140 €
Promotion des APS comme facteur de santé	130 000 €	75 000 €	64 860 €	64 860 €	65 140 €
Protection de la santé du participant (SMIR)	25 000 €	17 000 €	15 160 €	15 160 €	9 840 €
Accompagnement sanitaire préventif	30 000 €	18 000 €	17 700 €	17 700 €	12 300 €
Accompagner les ligues pour développer le tennis de table	40 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	43 000 €
Action 1	235 000 €	90 000 €	51 000 €	51 000 €	184 000 €
Structuration fédérale	235 000 €	90 000 €	51 000 €	51 000 €	184 000 €
Développer la pratique pongiste en milieu scolaire (rythmes scolaires, programmes Educ'Ping, BabyPing)	90 000 €	58 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €
Action 1	90 000 €	58 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	90 000 €	58 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €
Détecter les meilleurs profils pongistes	60 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
Action 1	60 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	60 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
Développer l'accès à la pratique pongiste pour de nouveaux publics (pratiquants occasionnels, féminines) et pour les publics qui en sont éloignés (ZUS, handicapés, féminines)	180 000 €	80 000 €	58 000 €	58 000 €	122 000 €
Action 1	180 000 €	80 000 €	58 000 €	58 000 €	122 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	60 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	120 000 €	60 000 €	43 000 €	43 000 €	77 000 €
Sensibiliser les sportifs à l'éthique sportive (lutte contre les discriminations, les incivilités, la prévention contre le dopage, la protection des mineurs...)	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Action 1	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Assurer l'insertion professionnelle des SFN	35 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €
Action 2	35 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	35 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	27 000 €
Soutenir les sportifs identifiés dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive (4 plans d'action : Collectif Rio, collectif relève, PES, convention FFI/FFSA)	1 578 598 €	1 263 598 €	1 068 982 €	1 068 982 €	509 616 €
Action 2	1 578 598 €	1 263 598 €	1 068 982 €	1 068 982 €	509 616 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	83 598 €	83 598 €	76 982 €	76 982 €	6 616 €
Aides personnalisées (AP)	200 000 €	200 000 €	180 000 €	180 000 €	20 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	470 000 €	355 000 €	272 000 €	272 000 €	198 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	475 000 €	350 000 €	310 000 €	310 000 €	165 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	350 000 €	275 000 €	230 000 €	230 000 €	120 000 €
Développer l'emploi sportif	135 000 €	77 000 €	57 000 €	57 000 €	78 000 €
Action 4	135 000 €	77 000 €	57 000 €	57 000 €	78 000 €
Professionnalisation de l'activité	135 000 €	77 000 €	57 000 €	57 000 €	78 000 €
Développer la formation (initiale et continue, fédérale et professionnelle) des cadres techniques, des arbitres et des dirigeants	85 000 €	21 000 €	13 000 €	13 000 €	72 000 €
Action 4	85 000 €	21 000 €	13 000 €	13 000 €	72 000 €
Formations fédérales	85 000 €	21 000 €	13 000 €	13 000 €	72 000 €
Développer l'ingénierie de la formation, l'accessibilité et la diffusion des connaissances (modernisation des modalités pédagogiques via une plateforme FOAD) ainsi que l'analyse de l'ouverture et de l'évolution des métiers	25 000 €	12 000 €	10 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 4	25 000 €	12 000 €	10 000 €	10 000 €	15 000 €
Formations fédérales	25 000 €	12 000 €	10 000 €	10 000 €	15 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	71 850 €	65 350 €	10 000 €	10 000 €	61 850 €
Action 1	71 850 €	65 350 €	10 000 €	10 000 €	61 850 €
Programmes d'échanges internationaux	71 850 €	65 350 €	10 000 €	10 000 €	61 850 €
TOTAL	2 672 448 €	1 828 948 €	1 406 842 €	1 406 842 €	1 265 606 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnités des CTS)

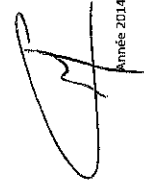
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

180 000 €

1 226 842 €

76 982 €

1 149 860 €



MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FF TENNIS DE TABLE

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 76 982 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
BERREST Pascal	DTN	X		7 729 €	
BIBAUT Pascale	EN	X		4 726 €	
BOUSIGUE Bernard	EN	X		4 726 €	
CHILA Patrick	EN	X		4 726 €	
CORBION Gilles	EN	X		4 726 €	
DECRET Jean-Claude	EN	X		4 726 €	
MOMMESSIN Jacques	EN	X		4 726 €	
PRIOU Thierry	EN	X		4 726 €	
RACHEZ Emmanuel	EN	X		4 726 €	
BERGERET Claude	CMN		X	945 €	
JOHNSTON David	CMN		X	945 €	
THIBAUD Isabelle	CMN		X	945 €	
CORNILLEAU Christophe	CMN		X	945 €	
CHERRIER Jean-Luc	CMN		X	945 €	
LOISEAU Damien	CMN		X	945 €	
MARNAS MARTIN Christian	CMN		X	945 €	
MOLODZOFF Philippe	CMN		X	945 €	
PALIERNE Béatrice	CMN		X	945 €	
JACQUET-YQUEL Rozenn	CMN		X	945 €	

TOTAL 54 987 €

+ charges correspondantes 21 995 €

Total de la subvention 76 982 €



ANNEXE 4

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/ BANKING DETAILS

CAISSE EPARGNE
ILE DE FRANCE PARIS

Identification du compte pour une utilisation nationale			
17515	90000	08292873843	67
<i>c/étabt</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>ctrice</i>

domiciliation
CE ILE DE France PARIS

BIC
CEPAFRPP751

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1751	5900	0008	2928	7384	367

Intitulé du compte

FED FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE
3 RUE DIEUDONNE COSTES
BP 40348
75625 PARIS CEDEX 13